



## **PORT DEPARTEMENTAL DE MEZE**

### **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE**

#### **ARTICLE L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques**

« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

**Objet :** La commune de Mèze, concessionnaire du port départemental de Mèze, envisage de mettre à disposition par convention un espace du domaine public portuaire comportant un poste d'accostage, et 15 mètres linéaire de quai situés sur le quai de la zone technique du port principal quai Augustin Descournut, au profit de Sète Agglopôle Méditerranée, représentée par son Président qui a manifesté son intérêt dans ce sens en vue d'accoster des embarcations de la société Sète Croisières dans le cadre d'une activité de transport public de passagers entre le port de Mèze et la ville de Sète pour laquelle la communauté d'agglomération et compétente.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

**Conditions :** Le candidat utilisera ces accostages pour y exercer exclusivement son activité économique de transport public de passagers par voie maritime.

Le candidat s'engage à régler la redevance annuelle d'occupation du domaine public correspondant à la somme des redevances d'occupation annuelle ou saisonnière pour une embarcation de catégorie G et pour l'occupation de 15 mètres linéaires de quai d'accostage selon les tarifs en

vigueur du port départemental, votés par le conseil municipal de la Ville de Mèze et approuvés par le Département de l'Hérault.

Le candidat devra fournir un descriptif détaillé de son activité comprenant un dossier commercial et technique comportant les désignations et caractéristiques des bateaux utilisés pour l'activité, l'attestation d'assurance pour son activité (responsabilité civile) ainsi qu'un extrait de Kbis de moins de 3 mois ou autre document obligatoire attestant de sa capacité à exercer cette activité professionnelle.

L'occupation est consentie pour une période de 6 mois renouvelable par demande de reconduction expresse formulée par le bénéficiaire à l'attention du gestionnaire 3 mois au moins avant l'expiration de celle-ci par le biais d'une convention temporaire d'occupation du domaine public portant autorisation de stationnement et d'accostage.

**Procédure** : Toute déclaration de manifestation d'intérêt devra être adressée à la mairie de Mèze – Place Aristide Briand – 34140 MEZE.

La présentation de la candidature est laissée à la libre appréciation du candidat et permettra d'apprécier ses capacités à satisfaire aux conditions ci-dessus énoncées.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Direction Générale des Services, Place Aristide Briand – 34140 MEZE

- Tél. : 04.67.18.30.50
- Courriel : [secretariat.dgs@ville-meze.fr](mailto:secretariat.dgs@ville-meze.fr)

Date limite de réponse : 21 mai 2021

Date de publication : 3 mai 2021